

**COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**VENDREDI 18 DECEMBRE 2009 A 15 H**  
**SALLE DES FETES A COSTAROS**

---

**Présents** : *Alleyras* : Philippe GAZANION, Jacques RODDE ; *Arlempdes* : Daniel LIABEUF, Gérard TESTUD ; *Barges* : Denys CIGIOTTI, Guy HILAIRE ; *Cayres* : Bernard ALLEMAND, R HUGON, Marc MOURET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Lafarre* : Aimé MENUT ; *Landos* : Nathalie GRASSET, Jean Louis REYNAUD, Jean Claude WUILLEME ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Pradelles* : Marc LIABEUF, Roger VEYRET ; *Rauret* : Rémy BRUNEL, Steve CHAUMELIN ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET, Jacky LAURENT ; *St Didier d'Allier* : André BOYER, Yves LEMAUX ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Jean Claude CUSSAC ; *St Jean Lachalm* : Abel FAYOLLE ; *St Paul de Tartas* : Max AUDIGER, Jean Claude CHABALIER ; *Séneujols* : Gilles BRUNEL, Serge BOYER ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

**Excusés** : *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Le Bouchet St Nicolas* : Geneviève EYRAUD ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Patrick ANGLADE ; *Vielprat* : Christian FOSSE.

**Absents** : *Ouïdes* : Guy BERNARD ; *St Etienne du Vigan* : Jean Luc LAVASTRE, Didier SABY ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD.

---

## **1 – AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur** : Guy HILAIRE

**POINT SUR LE PROGRAMME LEADER 2007 – 2013 EN PRESENCE DE THOMAS FACQUEUR, ANIMATEUR LEADER DU PAYS DU VELAY**

Retiré de l'ordre du jour compte tenu du changement de date du conseil, Thomas Facqueur n'a pas pu se libérer pour ce jour. Cette présentation sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **2 – CULTURE**

**Rapporteur** : Rémy BRUNEL

**INTERVENTION D'EMMANUEL DUCASSE DE L'ASSOCIATION « LES THEATRALES DU VELAY »**

Emmanuel DUCASSE et son équipe accompagnés du comptable de l'association ont été reçus par le Président et les Vice-présidents. Rémy BRUNEL donne un rendu sommaire de cette rencontre. Les élus référents solliciteront un rendez vous auprès des financeurs.

## **3 – ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur** : Serge BOYER

**PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE SENEUJOLS**

Dans le cadre d'un appel d'offres national, la société « La Compagnie du Vent » étudie la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque sur la commune de Séneujols. Ce projet ne se concrétisera que si la société est retenue à l'appel d'offre.

Le Conseil, par 41 voix, donne un avis favorable à ce projet.

#### **4 – AFFAIRES GENERALES :**

Rapporteur : Guy HILAIRE

##### AVIS SUR LES ADHESIONS DE SALETTES ET D'ALLEYRAC

Par courrier du 16 Octobre dernier, Monsieur le Préfet de Haute-Loire a souhaité que la Communauté de Communes lui fasse part de son avis concernant les adhésions à la Communauté de Communes des Communes de Salettes et d'Alleyrac. Les maires de ces deux communes ont été reçus par les vice-présidents. La commune d'Alleyrac aurait fait part de son intention d'adhérer à la Communauté de Communes du Mézenc. Se pose donc, seulement la question de Salettes.

Les élus souhaitent que Salettes donne un avis préalablement à une prise de position par le Conseil.

#### **5 – SERVICES A LA POPULATION :**

Rapporteur : Marc LIABEUF

##### TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2010-2011

Le Conseil décide de reconduire les conditions et tarifs de prise en charge à savoir :

- un circuit de ramassage scolaire pourra être organisé dès lors qu'un enfant scolarisé en primaire se trouve à plus d'un kilomètre et demi de l'école de son village,
- tarif unique de 45 € par enfant sur l'année scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire qui fréquentent l'école de leur village ou, s'il n'y a pas d'école sur leur commune, qui fréquentent l'école la plus proche (école de rattachement),
- Facturation du coût résiduel moins 30 % (coût réel du transport déduction faite de la subvention du Conseil Général) pour les enfants scolarisés au Collège de Landos, seul collège du territoire,
- Facturation du coût résiduel du transport scolaire (coût réel du transport déduction faite de la subvention du Conseil Général) pour les enfants scolarisés dans les collèges autres que celui de Landos dès lors que le service existe (ligne régulière sans rapprochement),
- A défaut de pouvoir organiser un circuit de ramassage, la Communauté de Communes se réserve le droit de proposer une indemnisation aux familles calquée sur l'indemnité versée par le Conseil Général,
- La gratuité dès 3<sup>ème</sup> et suivants d'une même famille pour les enfants scolarisés et domiciliés sur le territoire communautaire

Des acomptes (à hauteur du tiers des sommes dues) seront appelés aux familles : à Noël, à Pâques et le solde en fin d'année.

##### EXTENSION DU SERVICE DE LAFARRE VERS LA COMMUNE DE COUCOURON

Depuis quelques années, le collège de Landos connaît une baisse des effectifs, due pour partie, au choix de la Commune de Coucouron qui privilégie le Collège de St Cirgues, le Conseil Général de l'Ardèche refusant à partir de la rentrée 2010 la prise en charge des enfants qui optent pour le Collège de Landos. Les familles dont les enfants sont actuellement scolarisés au Collège de Landos, représentant 10 enfants, souhaitent maintenir leurs enfants à Landos et demandent l'organisation d'un ramassage scolaire.

Le Conseil autorise l'organisation d'une desserte de Coucouron vers Landos. Le Conseil décide également d'appliquer les mêmes tarifs qu'aux enfants du territoire qui fréquentent le collège de Landos.

##### TRANSPORTS PEDAGOGIQUES

Le Conseil décide les financements ci-après :

- Deux transports activités sportives pris en charge à hauteur de 50 %
- Projet CDDP « récits en réseau » : prise en charge à hauteur de 50 % (écoles du Bouchet St Nicolas et de Cayres)
- Journée liaison écoles / collège (le 11 mars) transport pris en charge à 100 %
- Transports piscine : prise en charge à 60 %

#### PROJET COMENIUS

Le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 euros au projet Comenius, s'agissant d'un projet d'envergure (échanges européens) pour l'école de Costaros.

#### CENTRE DE LOISIRS : VALIDATION DES LIEUX 2010 – TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2010

Le conseil valide le planning ci-après :

<b>Période</b>	<b>Dates</b>	<b>Centre</b>	<b>Lieux de ramassage</b>
Janv. Fév.	Du 6/1 au 10/2	Landos	
Vacances d'hiver	Du 15/2 au 26/2	Costaros	Landos
Mars avril	Du 3/3 au 7/4	Rauret	
Vacances de printemps	Du 12/4 au 23/4	Séneujols	Landos
Mai Juin	Du 5/5 au 23/6	Barges	
Juillet	Du 5/7 au 16/7	Le Bouchet	Landos
Juillet	Du 19/7 au 30/7	Landos	Cayres
Aout	Du 2/8 au 13/8	Pradelles	Costaros
Aout	Du 16/8 au 27/8	Cayres	Landos
Sept Oct.	Du 8/9 au 20/10	Costaros	
Toussaint	Du 25/10 au 03/11	St Jean	Landos
Nov. Déc.	Du 10/11 au 22/12	Landos	

Le Conseil valide les tarifs ci-dessous :

Pour les allocataires CAF et MSA	Journée	Mercredi
QF≤305 €	5.50€	3 €
305 €≤QF≤535 €	7.50€	4 €
535 €≤QF≤765 €	9.50€	5 €
765 €≤QF≤1000 €	10.50€	6 €
1000 €≤QF	11.50 €	6 €
Non ressortissant CAF et MSA	12.00 €	6 €
Hors département prix de la journée	+ 2.00 €	+ 2 €

#### DEMANDE DU MAIRE DE ST PAUL : OUVERTURE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Par courrier du 23 novembre, Monsieur le Maire de St Paul sollicite l'ensemble des élus communautaires pour qu'ils lui accordent leur soutien dans sa demande de réouverture de l'école publique de St Paul de Tartas.

Le Conseil confirme que les règles de ramassage scolaire en vigueur seront appliquées en cas d'ouverture de l'école de St Paul de Tartas, et soutient la demande de la commune de St Paul de Tartas pour une réouverture de l'école publique.

#### GROUPE SCOLAIRE : AVENANT

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au lot charpente (plus value pour poutre lamellé collé sur ossature et galvanisation sur poteau métal) pour un montant hors taxes de 2376 euros

#### **6- TOURISME :**

Rapporteur : Jean-Louis REYNAUD

#### VELO-RAIL : PERIODE D'OUVERTURE 2010

Le Conseil propose une ouverture du vélo rail du samedi 3 avril au mercredi 3 novembre 2010 (couvrant les vacances scolaires de Pâques et Toussaint)

### TARIFS VELO-RAIL

Le conseil valide les tarifs 2010 suivants :

Temps de location du vélo rail	Tarifs par vélo rail TTC	
	Location d'un vélo rail	Location groupe (à partir de 5 vélos rails)
1 heure	17.00 euros	14.00 euros
2 heures	28.00 euros	24.00 euros
3 heures	35.00 euros	33.00 euros
4 heures	45.00 euros	43.00 euros
5 heures	55.00 euros	53.00 euros

Un vélo rail peut accueillir au maximum 4 adultes ou 2 adultes et 3 enfants en bas âge.

Tarifs TTC des prestations accessoires:

Sirop, café, thé : 1 euro

Sodas, jus de fruit : 2 euros

Cartes postales : 0.5 euros

Topoguide tour des volcans : 14.50 euros

Topoguide PR : 8 euros

### VELO-RAIL : CREATIONS DE POSTE

Le Conseil autorise M. Le Président à :

- signer le contrat de mise à disposition à intervenir avec le Centre de Gestion pour J.P. BESSE sur la base de 15 heures hebdomadaires, du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010 et du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 Octobre 2010;
- créer les postes suivants :

#### **Régisseur adjoint (2 Postes) :**

Durée de travail hebdomadaire : 32 heures,

Base de rémunération : SMIC horaire

Période d'emploi : du 5 juillet au 29 août

Missions : travail en collaboration avec le régisseur titulaire, accueil du public, perception des droits d'entrée et toutes autres missions nécessaires de l'activité vélo rail dont la buvette

#### **Techniciens extra (1 poste) :**

Période d'emploi : du 3 avril au 4 novembre

Durée de travail hebdomadaire : 20 heures

Base de rémunération : SMIC

Missions : entretien et réparation des vélo rails, entretien des espaces verts, accueil et explication du fonctionnement des vélo rails aux usagers et toutes autres missions nécessaires au fonctionnement de l'activité vélo rail.

#### **Technicien (2 postes) :**

Période d'emploi : du 12 juillet au 29 août inclus

Durée de travail hebdomadaire : 32 heures,

Base de rémunération : SMIC

Missions : entretien et réparation des vélo rails, entretien de la voie, accueil et explication du fonctionnement des vélo rails aux usagers et toutes autres missions nécessaires au fonctionnement de l'activité vélo rail.

- de reconduire la règle instaurée depuis 2007 à savoir : pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à ce type de postes saisonniers, décide qu'il ne sera pas possible à la même personne de faire plus de 3 saisons au vélo rail

#### TARIFS VIA FERRATA

Le conseil reconduit les tarifs « demi journée » comme suit (tarifs 2009 reconduits) :

- 9€/personne jusqu'à trois personnes inclus ;
- 7€/personne à partir de quatre personnes ;
- 6€/personne pour les groupes : scolaires, comités d'entreprise, associations

#### SKI : MISE A DISPOSITION DE L'OTI DU MATERIEL COMMUNAUTAIRE

La communauté dispose de certains équipements de neige (luges, raquettes, bâtons) qui actuellement à la disposition du public en mairie du Bouchet St Nicolas. Partie de cet équipement sera mis à disposition de l'OTI de Pradelles pour optimiser les locations.

Rappel des conditions de location

- location de luges ou raquettes : 5 euros la demi-journée, 7 euros la journée
- location de skis : 3 euros la journée, 5 euros les deux jours

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'OTI de Pradelles du matériel communautaire à savoir certains équipements de neige (luges, raquettes, bâtons)

#### VOLCANS EN LIBERTE : SUBVENTIONNEMENT LEADER

Question retirée de l'ordre du jour (les fiches Leader sont opérationnelles et les crédits Leader seront mobilisables)

#### TARIFS GITE D'ETAPE

Le gestionnaire du gîte propose les tarifs suivants (pour s'harmoniser avec les tarifs pratiqués sur le chemin)

Le conseil valide les tarifs proposés par le gestionnaire du gîte à savoir :

<b>Libellé</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Nuitée	14.30 €
Nuitée + petit déjeuner	21.30 €
Demi-pension	36.30 €

**7- CULTURE :**

Rapporteur : Rémy BRUNEL

#### TARIFS 2010

Le conseil décide de reconduire les tarifs 2009 pour les spectacles 2010 :

Pleins tarifs : 8 €

Tarifs réduits (étudiants, chômeurs) : 4 €

Gratuits pour les moins de 16 ans

## 8- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Pierre GIBERT

### TARIFS ORDURES MENAGERES 2010

Le conseil valide la proposition de la commission, c'est-à-dire la reconduction des tarifs 2009 ci-après ;

Catégorie	Tarifs 2009
Résidence principale 1 personne	70 euros
Résidence principale 2 personnes	108 euros
Résidence principale 3 personnes	146 euros
Résidence principale 4 personnes et plus	184 euros
Résidence secondaire	108 euros
Maisons de retraite et institutions (par lit)	32 euros + 38 euros / lit
Villages Vacances	32 euros + 68 euros / appartement
Gîtes, meublés (par appartement)	
Campings	32 euros + 16 euros / emplacement
Chambres d'hôtes	32 euros + 16 euros / chambre
Par chambre	
Gîte d'étape (-de 15 lits)	100 euros / gîte
Gîte d'étape (+de 15 lits)	120 euros/ gîte
Hôtel restaurants dancings	
Petit <sup>1</sup>	135 euros <sup>2</sup>
Moyen <sup>1</sup>	235 euros <sup>2</sup>
Grand <sup>1</sup>	370 euros <sup>2</sup>
Autres commerces (dont les bars)	82 euros
Professions libérales	60 euros
Artisans	
Collège de Landos	450 euros

<sup>1</sup> petit : - de 30 couverts

moyen : de 30 à 60 couverts

grand : + de 60 couverts

<sup>2</sup> proratisation en fonction de la période d'ouverture

Les lycéens et étudiants qui apporteront la preuve qu'ils s'acquittent, par ailleurs, d'une taxe ou redevance ordures ménagères sont exonérés de redevance.

La situation des usagers s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et il n'y a pas de proratisation applicable sauf pour les hôtels restaurants.

### CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SALETTES

Le Conseil valide la proposition de la commission et renouvèle, aux mêmes conditions, pour 2010 la convention avec la commune de Salettes pour la collecte des ordures ménagères et l'accès à la déchetterie. Le tarif est de 33 euros par habitant DGF.

### EQUIPEMENTS DES FOYERS EN CONTENERS DE PRE TRI

Lors du dernier conseil, il avait été décidé d'équiper les foyers en conteneurs de pré-tri. S'agissant d'un investissement important (de l'ordre de 100 000.00 euros), la commission a avancé le projet avec Eco-Emballages et préconiserait plutôt un équipement en sacs de pré tri (le sac pouvant être achetés 1 euros) ; la commission propose également de créer un poste d'ambassadeur du tri pour assurer la distribution en porte à porte de ces sacs (poste à pourvoir via un contrat aidé).

Le conseil valide la proposition de la commission à savoir l'acquisition en sacs de pré tri et autorise Monsieur le Président à créer un poste d'ambassadeur du tri en contrat d'accompagnement pour assurer notamment la distribution en porte à porte de ces sacs.

#### VISITE DU SITE DE BADAROUX

Le conseil décide de proposer prioritairement aux délégués communautaires (titulaires et suppléants) le voyage pour visiter le centre de traitement de Badaroux (quelques places seront réservées au comité PPVV).

#### POINT SUR L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH

Dans le cadre de sa politique « habitat », la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles souhaite mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Pour cela, la Communauté de Communes a lancé une étude pré-opérationnelle, étape préalable à la mise en œuvre d'une OPAH.

#### → Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Une OPAH vise à l'amélioration du parc des logements privés anciens. Il s'agit d'une action conduite en partenariat entre la collectivité et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle permet aux propriétaires privés (occupants ou bailleurs) de bénéficier d'une assistance technique et administrative gratuite et d'aides financières pour réaliser leurs travaux de remise en état et d'amélioration de leurs logements, sous certaines conditions.

#### → Une étude pré-opérationnelle, pour quoi faire ?

- Vérifier l'intérêt de mettre en place une OPAH sur la Communauté de Communes.
- Définir les thématiques sur lesquelles portera la future OPAH.
- Définir les aides financières qui seront apportées par la Communauté de Communes.

Cette étude, conduite par le bureau d'études FS Conseil, est l'occasion de mettre en place un volet communication qui permette de mobiliser et d'informer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, artisans, banques, agences immobilières...), gage de réussite de la future OPAH.

La Communauté de Communes souhaite donc :

- Evaluer vos besoins en matière d'amélioration de votre logement. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint. Celui-ci sera également joint aux bulletins municipaux. Il nous permettra de vérifier l'intérêt que vous portez à cette démarche.
- Informer en publiant régulièrement des articles dans la presse.
- Organiser des réunions publiques d'information : deux réunions (une dans chaque canton) seront organisées au cours du mois de mars pour répondre à vos questions, connaître vos besoins et vous soutenir dans vos projets.

## **9- PERSONNEL**

Rapporteur : Guy HILAIRE

#### REGLEMENT

Le Conseil décide d'adopter le règlement intérieur qui date de 2004 et d'adopter une nouvelle version intégrant toutes les évolutions et nouvelles règles en vigueur.